Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260320-20260326-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
16/03/2026
Affichée le 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six
Le vendredi vingt mars à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
23/03/2026

Etaient présents **:**
Monsieur GAIGNE Olivier, Madame PRIOUL Joëlle, Monsieur VASLET Didier, Madame GAUTON Gaëlle, Madame BOUGOUIN Vanessa, Monsieur LETELLIER Daniel, Madame GOBE Ghislaine, Monsieur GERVIS Philippe, Madame BROSSAY Aurélie, Monsieur QUERRY Christophe, Madame LENDORMY Clémence, Monsieur HURAUX Alexandre, Madame MARTIN Sylvie, Madame GOBÉ Dorianne, Monsieur NOUHAUD Cyril, Madame LEUTELLIER Evelyne, Madame BOCCARD-FERRAND Marie-Odile.

Absents excusés **:**
Monsieur MARIE Christophe a donné procuration de vote à Monsieur GAIGNE Olivier
Monsieur JUHEL Arnaud a donné procuration de vote à Monsieur HURAUX Alexandre
Monsieur LEGAVRE Jean-Luc a donné procuration de vote à Madame PRIOUL Joëlle
Monsieur LOISEAU Frédéric a donné procuration de vote à Monsieur VASLET Didier
Monsieur CÔTE Arnaud a donné procuration de vote à Madame GAUTON Gaëlle
Madame GUILLOT Annabelle

Madame GOBÉ Dorianne a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22

2026.03.26) SIRS SAINT MARC LE BLANC – LE TIERCENT : DESIGNATION DES DELEGUES

L'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans préjudice des dispositions de l'article L 2121-33, énonce que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseillers municipaux.

Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la 4ème semaine qui suit l'élection du Maire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 5 délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de St Marc le Blan - Le Tiercent et demande quels sont les candidats.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260320-20260326-DE

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote à bulletin secret des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire après réception du nom des candidats.

Après dépouillement (article L.66 du code électoral), les résultats sont les suivants :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 12

Après avoir voté à bulletin secret et à la majorité absolue,

Le conseil municipal :

- Nomme les délégués suivants avec 21 voix :
M. GAIGNE Olivier
M. VASLET Didier
Mme GAUTON Gaëlle
Mme BOUGOUIN Vanessa
Mme LENDORMY Clémence
Ceux-ci ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 23 mars 2026

Le Maire :

O. GAIGNE